

Au collège ou au lycée

en tant que :

- délégué de classe,
- éco-délégué,
- membre du conseil de la vie collégienne, du conseil de la vie lycéenne, de la maison des lycéens,
- jeune arbitre, jeune juge, jeune coach, jeune reporter, jeune secouriste, jeune organisateur, vice-président de l'association sportive, jeune interprète et jeune éco-responsable



- ambassadeur Non Au Harcèlement, ambassadeur santé, journaliste pour le média de l'établissement, cadet de la République, cadet de la sécurité civile, tuteur d'autres élèves.

En faveur de la lutte contre toutes les formes de discriminations et pour l'égalité filles-garçons

À l'extérieur du collège ou du lycée

- dans un club,
- dans une association sportive, culturelle ou artistique, au conseil municipal, départemental, ou régional des jeunes,
- en passant le BAFA (brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur),
- en étant jeune sapeur-pompier,
- en participant au SNU (service national universel) entre 16 et 25 ans,
- en effectuant un service civique entre 16 et 25 ans (jusqu'à 30 ans pour les personnes en situation de handicap).

